

**SIVOM DE L'AGGLOMERATION
DE SAINT-MARCELLIN**

COMITE SYNDICAL DU 10 JUIN 2010

COMPTE-RENDU

Le Comité Syndical du SIVOM de l'Agglomération de Saint-Marcellin, dûment convoqué en application des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général du Code des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie de Têche, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REVOL, Président, jeudi 10 juin 2010 à 20 h 30, en séance ordinaire.

Etaient présents :

MM REVOL, PRAZ	Délégués Titulaires	St Marcellin
MM BERNARD, PAIN	Délégués Titulaires	Chatte
M. FEUGIER	Délégué Titulaire	St Vérand
M. MOTTET	Délégué Suppléant	St Vérand
M. GENTIT	Délégué Titulaire	St Sauveur
Mme GAILLIARD, M. BELLE	Délégués Suppléants	St Sauveur
MM CANIFFI, FERLIN	Délégués Titulaires	Têche
M. CHARBONNET	Délégué Suppléant	Têche
M. FALQUE	Délégué Suppléant	Têche
MM DETROYAT, CAILLAT	Délégués Titulaires	Varacieux

Etaient excusés :

M. EYSSARD	Délégué Titulaire	St Vérand
M. PEVET	Directeur de la Régie de Vinay	
M. CHOC	Président du SIEG	

Assistait à la réunion :

M. BUISSON	Président de la CCV
M. BOURGEAT	Technicien SIVOM

Le Comité Syndical examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- 1) Construction nouvelle station d'épuration : point sur l'enquête publique
- 2) Fromagerie du Dauphiné : projet de convention
- 3) Mise en conformité des déversoirs d'orages : désignation du bureau chargé de l'étude
- 4) Protocole global d'équipement en eau et assainissement du périmètre Chambaran et Sud-Grésivaudan rive droite
- 5) Convention SIVOM/Centre de Gestion pour médecine professionnelle et préventive
- 6) Questions diverses

1 - Construction de la nouvelle station d'épuration

Le Président ouvre la séance en faisant part au Comité Syndical de l'article paru dans « le Mémorial » concernant la nouvelle station d'épuration et la délibération de Chatte émettant, à l'unanimité, un avis réservé sur ce projet suite à l'audit réalisé par ECTI, association reconnue d'utilité publique composée de Messieurs Georges COPPEL, Pierre LAGACHE et Jacques BAZZOLI.

Il fait part de son étonnement sur cette délibération puisque toutes les délibérations ont toujours été prises au fil du temps, dans la concertation et sans précipitation aucune, à l'unanimité, par le comité syndical du SIVOM. Il souligne que Georges BOURGEAT, IRH et DEGREMONT pouvaient venir devant chaque Conseil Municipal pour expliquer ce projet technique complexe et que ECTI n'a pas rencontré ces « cabinets » et personnes. Tous restent disponibles pour cela.

Sur les coûts, il est rappelé ce à quoi, par souci d'économie, le SIVOM a volontairement renoncé, soucieux de ne pas augmenter trop le prix de l'eau et de l'assainissement.

Il est souligné qu'un tel équipement n'était finançable que par le service de l'eau et non par la fiscalité (conformément à la loi) et que chacun savait bien « qu'on ne raserait pas gratuitement » face aux normes imposées en terme d'environnement comme pour faire face aussi à l'essor démographique.

Messieurs Daniel BERNARD et Joseph PAIN, délégués de Chatte, présentent le rapport ECTI.

Georges BOURGEAT signale que de nombreuses questions et remarques sont erronées et que le projet comporte, et ce n'est pas un moindre détail, 3 volets : station, collecteur, séchage.

Robert CANIFFI rappelle que les décisions ont été prises à l'unanimité, au fur et à mesure des différentes phases du projet, dans une démarche commune au sein du SIVOM notamment pour le traitement des boues.

Il rappelle également les compétences du cabinet IRH par rapport à ECTI.

Michel GENTIT rappelle d'autre part que le séchage thermique a été longuement discuté avant d'être approuvé à l'unanimité.

IRH et DEGREMONT seront contactés pour répondre point par point aux questions posées et établir un document de synthèse. Une nouvelle réunion pourra être envisagée. Accord unanime des membres du Comité Syndical.

Présentation du projet de la nouvelle station d'épuration :

Le Président rappelle à nouveau que Monsieur BOURGEAT, Monsieur BEAUMONT (IRH), Monsieur SAINTPIERRE (Entreprise DEGREMONT) sont à disposition des conseils municipaux pour présenter ce projet, voté à l'unanimité par le SIVOM et adopté en terme de subventions par le Conseil Général les 17 et 18 juin 2010

Rejets à l'Isère :

Michel GENTIT propose de faire intervenir un médiateur auprès de la DDAF. Nous nous renseignons sur ce point.

Le Président rappelle le courrier envoyé à la Préfecture à ce sujet et la rencontre du 1^{er} juin et son intervention en comité de suivi du projet Center Parcs en Préfecture de l'Isère.

Marché DEGREMONT :

Monsieur le Président informe le comité syndical du courrier de la Préfecture (contrôle de la légalité) concernant le marché Degrémont et relatif à un problème de concordance de dates entre l'acte d'engagement et les reports de remises des offres.

Vous trouverez ci-joint copies du courrier de la Préfecture, notre réponse et mail de la Préfecture.

2 – Projet de convention avec la fromagerie du Dauphiné

Le projet est validé à l'unanimité. Il sera transmis, pour avis, à l'industriel.

3 - Mise en conformité des déversoirs d'orages : désignation du bureau chargé de l'étude

Suite à la consultation, 8 entreprises ont demandé le dossier.

2 ont répondu : IRH et EGIS EAU. Ci-joint analyse des offres.

Les 2 offres n'étant pas comparables tant au niveau du prix que du contenu technique, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de leur demander des renseignements complémentaires.

4 - Protocole global d'équipement en eau et assainissement du périmètre Chambaran et Sud-Grésivaudan rive droite

Le Président soumet au Comité Syndical le protocole à établir entre :

- le Département de l'Isère
- le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Galaure
- la Communauté de Communes de Vinay
- le SIVOM de l'Agglomération de Saint-Marcellin
- la commune de Roybon
- la Communauté de Communes du Pays de Chambaran

ayant pour objet de décrire les infrastructures projetées par des différents maîtres d'ouvrage et, de façon coordonnée, d'en préciser les modalités de réalisation, juridiques et financières.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

- **Approuve** ce protocole.
- **Autorise** le Président à le signer.

VOTE : à l'unanimité.

5 - Convention SIVOM/Centre de Gestion pour médecine professionnelle et préventive

Le Président soumet au Comité Syndical la convention médecine professionnelle et préventive à établir entre le SIVOM de l'Agglomération de St Marcellin et le Centre de Gestion.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

- Approuve la convention médecine professionnelle et préventive à établir entre le SIVOM de l'Agglomération de St Marcellin et le Centre de Gestion.

- Autorise le Président à la signer.

VOTE : à l'unanimité.

6 – Questions diverses

Recrutement Directeur SIVOM

31 offres ont été reçues et examinées par les techniciens qui en ont retenu 8.

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de faire appel au Cabinet MORISOT Conseil pour procéder à une évaluation approfondie.

Visite du centre d'études Degremont à Bordeaux

Une visite est prévue, en principe les 21 et 22 juillet, à confirmer. Un délégué par commune pourra y participer.

Prochain comité syndical : **jeudi 15 juillet 2010 à 20 h 30 à Varacieux.**

La séance est levée à 22 h 30.

Fait à Saint-Marcellin, le 17 juin 2010

Le Président,
Jean-Michel REVOL